

# PRÉPARATION À UN NOUVEL ENJEU

*La préparation aux situations d'urgence émergentes touchant  
l'industrie canadienne des animaux d'élevage*

Octobre 2016



**NFAHW**   
**COUNCIL**

Le présent document a été préparé par le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage. Créé en 2010, le CNSBEAE conseille les gouvernements et tous les autres acteurs de l'agriculture animale sur les questions de santé et de bien-être des animaux d'élevage au Canada. Le Conseil est cofinancé par des organisations non gouvernementales qui s'intéressent à l'agriculture animale et par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les membres du Conseil sont désignés par leur base en raison de leurs vastes connaissances de la santé et du bien-être animal et/ou de la santé publique et parce qu'ils sont disposés à aborder les sujets et à formuler des conseils dans le contexte d' « Une santé ».

Le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage remercie le groupe de travail, composé de membres du Conseil, et les représentants d'organismes ayant apporté leurs commentaires à la discussion.

#### **Conseil NSBEAE – GT sur les nouveaux enjeux**

- Megan Bergman – chef du GT
- Marc Cormier
- David Duval
- Jim Fairles
- Debbie Barr
- Jane Pritchard
- Ed Empringham – secrétariat

Merci aux représentants suivants pour leurs commentaires :

- Rob McNabb, Canadian Cattlemen's Association
- Jessica Heyerhoff, Les Producteurs de poulet du Canada
- Caroline Gonano, Les Éleveurs de dindon du Canada
- Victoria Sikur, Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada
- Chris Nash, Les Producteurs d'œufs du Canada
- Terry Kremeniuk, Association canadienne du bison
- Casey Vander Ploeg, Alberta Cattle Feeders Association
- Martin Pelletier, l'Équipe québécoise de santé porcine

## Table des matières

1.	QU'EST-CE QU'UN NOUVEL ENJEU? .....	3
2.	COMMENTAIRES DE L'INDUSTRIE .....	3
3.	INITIATIVES CANADIENNES CONNEXES .....	4
4.	RECOMMANDATIONS EN VUE D'AMÉLIORER L'ÉTAT DE PRÉPARATION .....	4
5.	SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS .....	7

## 1. Qu'est-ce qu'un nouvel enjeu?

Un nouvel enjeu, surtout aux premiers stades, n'est souvent pas bien défini, ce qui peut donner lieu à des déclarations contradictoires sur son envergure et son impact potentiel. Dans bien des cas, ces problèmes sont nouveaux et peuvent ne pas relever du mandat de l'organisme de réglementation établi, à savoir l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ou les ministères provinciaux de l'Agriculture.

Les nouveaux enjeux ne se limitent pas aux éclosions. Il peut s'agir de résistance antimicrobienne (RAM), de bioterrorisme ou d'autres dangers environnementaux comme des inondations, des conditions météorologiques exceptionnelles, des séismes, des enjeux de nature toxique ou chimique et/ou des problèmes commerciaux ou d'accès au marché qui ont des répercussions sur la santé et le bien-être des animaux. Il faut également tenir compte de l'impact potentiel de l'enjeu sur la santé humaine.

Un nouvel enjeu, l'éclosion de diarrhée épidémique porcine (DEP) de 2014 au Canada, a causé des problèmes d'accès au marché intérieur à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, au Manitoba et au Québec, ce qui a poussé le Conseil NSBEAE à en faire l'examen. Les problèmes d'accès au marché liés à l'éclosion de DEP ont été étudiés, et un rapport, [Étude de l'accès au marché durant l'éclosion de diarrhée épidémique porcine de 2014](#), a été publié en 2016. Il comporte des recommandations pour atténuer le risque et l'impact d'un événement semblable et pour assurer une intervention cohésive et une amélioration continue des résultats face à un nouvel enjeu. Dès le départ, le but était d'utiliser le rapport sur l'éclosion de DEP pour consulter d'autres filières et faire en sorte que les recommandations puissent s'appliquer efficacement et à d'autres filières.

## 2. Commentaires de l'industrie

Le présent document offre des recommandations pour l'agriculture animale au Canada, élaborées à la suite d'une consultation avec les organismes et les acteurs de l'industrie. Ce processus a contribué à faire en sorte que les recommandations pour gérer l'impact des nouveaux enjeux et le risque associé de perte d'accès au marché reflètent l'expérience et les perspectives des diverses filières. La participation active des personnes et des groupes identifiés dans le document a été essentielle pour que les recommandations fassent écho chez tous les acteurs.

- La Coalition canadienne pour la santé des animaux gère actuellement un projet visant à élaborer de plans pour les organismes provinciaux de l'agriculture animale et à créer ou à identifier des organismes provinciaux/régionaux de coordination de la gestion des urgences.
- Les organismes qui ont des plans de gestion des urgences sont ouverts à les partager avec d'autres.

### 3. Initiatives canadiennes connexes

D'autres initiatives sont en cours dans le secteur canadien de l'agriculture animale pour faciliter la détection et la reconnaissance rapides des nouveaux enjeux, ainsi que des interventions coordonnées et concertées. Ces projets impliquent les gouvernements fédéral et provinciaux et l'industrie. La prévention et l'atténuation des risques sont des critères clés de ces initiatives.

- On crée un réseau de réseaux indépendants, le **Système canadien de surveillance zoosanitaire** (SCSZ), qui mettra l'accent sur les enjeux importants à l'échelle nationale.
- On a terminé le projet de **Centre des maladies enzootiques et des zoonoses – Renseignement et intervention intégrés** au début de 2016; on en est actuellement à la phase de mise en œuvre, qui doit durer deux ans, afin d'élaborer un programme durable fondé sur les résultats du projet.
- La **Stratégie de continuité des activités sur le marché du bétail** est la première stratégie nationale globale qui porte sur les impacts commerciaux d'une interruption massive du marché au Canada
- On a élaboré le **Cadre de sécurité civile** à la demande, en juillet 2014, des ministres FPT de l'Agriculture d'élaborer une démarche globale et concertée de gestion des urgences. Ce cadre reconnaît les réalités auxquelles le secteur agricole est actuellement confronté et propose une façon plus robuste et plus collaborative d'aborder la gestion des urgences, en insistant davantage sur la prévention et l'atténuation.
- La **Stratégie de santé des végétaux et des animaux** est en cours d'élaboration par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

### 4. Recommandations en vue d'améliorer l'état de préparation

Dans le présent rapport, « l'industrie canadienne de l'agriculture animale » désigne tous les participants (groupes ou particuliers) de la chaîne de valeur, dont les producteurs, les organisations de producteurs, les transformateurs, les transporteurs, les fournisseurs de services pour le bétail et la volaille, les vétérinaires, l'industrie des aliments pour animaux et les autres services connexes à l'industrie.

Les recommandations :

- sont axées sur la détection rapide, l'atténuation des risques, l'intervention et le rétablissement en cas de maladie émergente,
- reconnaissent la nature intégrée et collaborative de l'industrie et des gouvernements FPT dans l'agriculture animale et s'adressent aux acteurs dans leur ensemble,
- ne doivent pas être étudiées en vase clos, mais avec les autres activités de préparation aux situations d'urgence et d'atténuation des risques en cours au pays, à l'échelle provinciale et dans l'industrie, afin d'éviter de faire double emploi et de s'assurer que ces activités sont cohérentes et bien intégrées les unes avec les autres.

On y suggère un ou des meneurs, mais on ne prétend pas que le meneur doive fonctionner indépendamment, car il faudra mobiliser tous les groupes d'acteurs pour que chaque recommandation porte fruit.

« L'industrie », dans le contexte des recommandations, signifie les organismes de l'industrie et les transformateurs, soit les deux groupes qui ont le plus d'impact sur la communication et la mise en œuvre de normes.

**1. L'industrie canadienne de l'agriculture animale, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral devraient élaborer une démarche coordonnée d'atténuation des risques en cas de maladie émergente. (Meneurs : les gouvernements fédéral et provinciaux)**

- Détection précoce/Surveillance : s'assurer d'avoir un solide programme de surveillance national avec une capacité de déclaration rapide.
- Renseignement : s'assurer d'avoir des réseaux de renseignement nationaux actifs et bien développés.
- Planification de la préparation aux situations d'urgence : s'assurer d'avoir une démarche nationale face aux maladies émergentes.
- Planification des communications

**2. L'industrie canadienne de l'agriculture animale et le gouvernement devraient appuyer, communiquer aux producteurs et aux fournisseurs de services et exercer des mesures efficaces et pratiques de biosécurité améliorée. (Meneur : l'industrie)**

- Poursuivre l'élaboration de normes nationales de biosécurité à la ferme rationnelles et scientifiques pour les filières où il n'y a pas encore de normes de biosécurité.
- S'assurer que des programmes sont en place pour appliquer les normes de biosécurité et fournir aux producteurs l'encadrement nécessaire sur la biosécurité et la biosécurité améliorée. Il faudrait tenir compte du caractère pratique et réaliste des mesures. Leur application devrait être adéquate et uniforme dans toute la chaîne de valeur.
- Élaborer des normes de biosécurité hors ferme pour le transport, l'assemblage et la transformation.
- Le Bureau de la biosécurité de l'ACIA pourrait aider en travaillant en collaboration avec l'industrie et les provinces et territoires.

**3. L'industrie canadienne de l'agriculture animale, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral devraient s'engager à élaborer, à communiquer et à appliquer des mesures d'urgence pour composer avec les maladies émergentes. (Meneurs : l'industrie et les gouvernements provinciaux)**

- La préplanification et les scénarios d'exercice avec tous les acteurs de la chaîne de valeur sont des éléments importants de la capacité d'intervention. On ne saurait trop insister sur l'importance d'établir des réseaux et des plans avant l'éclosion d'une maladie.

- Trouver un organisme national pour coordonner les initiatives de planification et de préparation aux urgences du gouvernement fédéral, des provinces ou territoires et de l'industrie.
    - Utiliser le Cadre de sécurité civile FPT pour en appuyer la création.
    - Songer à faire appel au réseau du secteur agroalimentaire du Forum pour les infrastructures essentielles.
  - Poursuivre le travail sur les options, la technologie, la formation et la disponibilité de l'euthanasie sans cruauté à grande échelle.
- 4. L'industrie canadienne de l'agriculture animale devrait veiller à ce que les producteurs et les autres acteurs touchés par l'éclosion d'une maladie reçoivent un soutien financier et personnel convenable. (Meneurs : les gouvernements provinciaux, les organismes provinciaux, les groupes de producteurs, le gouvernement fédéral)**
- Les éléments d'un tel système sont un programme financier (intervention et rétablissement), un programme d'accès au marché, un programme de prestation de services et un programme de santé mentale (santé comportementale).
- 5. L'industrie canadienne de l'agriculture animale devrait veiller à l'élaboration continue des mesures d'atténuation des risques, du dépistage précoce et du renseignement et à leur acceptation à l'étranger. (Meneur : le gouvernement fédéral)**
- Exercer un leadership actif en matière d'élaboration et de reconnaissance des politiques sur les tribunes internationales.
  - Élaborer des solutions novatrices à l'aide de nouvelles technologies.
  - Créer des réseaux de communication.
  - Faire progresser les négociations en cours avec nos partenaires commerciaux pour faciliter les exportations et accélérer le rétablissement de l'accès aux marchés.
- 6. L'industrie canadienne de l'agriculture animale devrait étudier la possibilité de garantir son accès aux installations d'abattage/de transformation lors de l'éclosion de maladies, moyennant certaines conditions. (Meneurs : les gouvernements provinciaux et l'industrie)**
- Établir des conditions et un protocole d'acceptation des animaux à abattre qui permettent aux producteurs et aux transformateurs de maintenir la biosécurité, l'efficacité et l'isolement du produit.
  - Procéder à une enquête sur les options d'abattage, en tenant compte de la biosécurité, de l'efficacité des abattoirs et du mouvement des produits, en présence d'une maladie émergente quand on ne connaît pas ses facteurs de risque pour la santé animale et humaine.

## 5. Sommaire des recommandations

Recommandation	Meneur	Rôle de gestion des urgences
1. L'industrie canadienne de l'agriculture animale, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral devraient élaborer une démarche coordonnée d'atténuation des risques en cas de maladie émergente.	Gouvernement fédéral Gouvernements provinciaux	Prévention
2. L'industrie canadienne de l'agriculture animale et le gouvernement devraient appuyer, communiquer aux producteurs et aux fournisseurs de services et exercer des mesures efficaces et pratiques de biosécurité améliorée.	Industrie	Préparation
3. L'industrie canadienne de l'agriculture animale, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral devraient s'engager à élaborer, à communiquer et à appliquer des mesures d'urgence pour composer avec les maladies émergentes.	Industrie Gouvernements provinciaux	Préparation
4. L'industrie canadienne de l'agriculture animale devrait veiller à ce que les producteurs et les autres acteurs touchés par l'éclosion d'une maladie reçoivent un soutien financier et personnel convenable.	Gouvernements provinciaux Organismes provinciaux Groupes de producteurs Gouvernement fédéral	Prévention, préparation, intervention, rétablissement



<p>5. L'industrie canadienne de l'agriculture animale devrait veiller à l'élaboration continue des mesures d'atténuation des risques, du dépistage précoce et du renseignement et à leur acceptation à l'étranger.</p>	<p>Gouvernement fédéral</p>	<p>Prévention</p>
<p>6. L'industrie canadienne de l'agriculture animale devrait étudier la possibilité de garantir son accès aux installations d'abattage/de transformation lors de l'éclosion de maladies, moyennant certaines conditions.</p>	<p>Gouvernements provinciaux Industrie</p>	<p>Préparation</p>